
Activités minières et protection de l'environnement à Madagascar

À Madagascar, une grande île de 587 000 km² située dans l'océan Indien et célèbre pour son exceptionnelle biodiversité et la richesse en minéraux de son sous-sol, plus de 6 millions d'hectares sont aujourd'hui classés comme zones protégées pour la conservation de la nature. Pourtant, les zones d'exploitation minière sont également nombreuses et en pleine expansion. Ces deux types d'espaces sont parfois proches ou se recoupent.

En se basant sur des faits et exemples, cet article met en lumière des situations dans lesquelles ces intérêts s'opposent et la façon dont les conflits ont été gérés par les décideurs malgaches et par leurs interlocuteurs. Cette réflexion s'intéresse aux conséquences de ces processus de gestion pour les communautés locales.

Dans le cycle d'un projet minier, conformément à la réglementation malgache, la délivrance d'un permis environnemental doit avoir lieu entre la livraison de l'étude et la délivrance des permis d'exploitation. Ce permis environnemental est complété par les conditions générales associées au plan de gestion environnementale du projet minier.

Les principaux enjeux

Jusqu'à présent, l'Office national pour l'environnement (ONE), qui est responsable de l'octroi des permis environnementaux, n'a encore jamais publié d'information concernant le refus d'un permis environnemental demandé par une société minière.

Actuellement, dans le Sud-Ouest de Madagascar, le permis environnemental octroyé par l'ONE au **Projet de Toliara Sands** est un sujet brûlant. Cela tient au fait que son principal actionnaire, l'entreprise australienne World Titanium Resources Ltd, a obtenu un permis d'exploitation en 2012 sans le permis environnemental exigé par la législation nationale, et cela pendant la période du gouvernement de transition (2009-2014). Le gouvernement de transition n'était pas autorisé à prendre une telle décision à long terme. En outre, la construction de routes visant à transporter l'ilménite jusqu'au port aboutira certainement au déboisement de la forêt de Mikea, une zone protégée dont la population dépend entièrement de la chasse et de l'utilisation des ressources forestières nécessaires pour subvenir à ses besoins.

Theo Rakotovo, un artiste mondialement célèbre natif de la région, est le président de la jeune association MA.ZO.TO. L'association a été créée en octobre 2014 par les représentants des communautés affectées par le Projet de Toliara Sands et leurs alliés, pour défendre et revendiquer leurs droits économiques, sociaux et culturels. Ils travaillent en collaboration avec l'association du peuple Masikoro, un groupe d'éleveurs nomades de la région. Ces associations se sont opposées au permis environnemental du projet de Toliara Sands au cours de la consultation publique organisée depuis octobre 2014, et ont manifesté leur opposition pour protéger la biodiversité, la beauté, la culture et les ressources naturelles du site et surtout les moyens d'existence des habitants (1). Les impacts environnementaux et sociaux de l'extraction de l'ilménite sont déjà connus et ont été

largement communiqués grâce un documentaire intitulé « Je veux ma part de terre - Madagascar » qui décrit la réalité de la vie des communautés dans la zone d'extraction minière QIT Madagascar Minerals (QMM) de Rio Tinto dans le sud-est de Madagascar. Malgré cette forte résistance, le projet de Toliara Sands a obtenu son permis environnemental en juin 2015.

Lors d'une conférence suivie d'un débat à Paris, deux membres du Conseil d'administration de l'association MA.ZO.TO. ont indiqué que dans le domaine de la protection de l'environnement à Madagascar, « les principales parties prenantes appliquent deux poids, deux mesures. Lorsque les petits agriculteurs utilisent la culture sur brûlis et vendent du charbon de bois pour survivre, elles [les parties prenantes] disent que la forêt est protégée, mais lorsque les entreprises multinationales détruisent des centaines d'hectares de forêts pour leurs activités minières, les forêts ne sont plus protégées. » Dans ce cas précis, le WWF, une ONG qui avait réussi à assurer la conservation de la nature dans la région de Toliara pendant de nombreuses années et sensibilisé les gens sur la protection des forêts, a quitté la zone protégée pour laisser la voie libre au Projet de Toliara Sands (2).

En outre, dans le Nord-Ouest de Madagascar, une société allemande du nom de **Tantalus Rare Earths** a reçu une concession minière de 300 km² sur la péninsule d'Ampasindava, pour l'exploration des terres rares. Cette société a également obtenu son permis d'exploitation pendant la période du gouvernement de transition. En 2012, l'entreprise a signé une lettre d'intention pour un projet de coopération technique avec la société chimique française Rhodia (3) et, plus récemment, un accord d'exploitation de dix ans avec le groupe industriel allemand ThyssenKrupp (4). Les médias internationaux parlent souvent du succès de Tantalus pour réunir les fonds nécessaires à son projet (5).

Est-ce que Tantalus se permet d'avancer sur ces projets parce qu'elle a déjà obtenu un engagement informel de la part des décideurs locaux pour ses activités d'extraction, quels que soient les risques pour l'environnement ? Pourtant, les photos des sites d'exploitation des terres rares en Chine montrent la gravité des dommages environnementaux causés par l'extraction des terres rares et constituent une préoccupation majeure par rapport aux futures activités de cette entreprise.

En effet, une zone protégée a été créée sur la péninsule d'Ampasindava. Le plan de développement et de gestion 2015-2020 de l'Aire naturelle protégée d'Ampasindava-Galoko-Kalobinono, qui décrit les forêts et les autres ressources naturelles dans la région, mentionne les risques entraînés par « un projet minier industriel » sans donner le nom de l'entreprise ni les produits concernés (6).

L'ONG internationale Missouri Botanical Garden Madagascar est en charge de cette aire protégée, qui est censée exister sur la base d'une coexistence pacifique avec la compagnie minière. Mais au vu des intérêts divergents en jeu, comment peut-il y avoir une telle coexistence sans un impact grave sur l'aire protégée ? Les groupes communautaires locaux ont exprimé leur crainte de perdre leurs terres et leurs récoltes.

Un événement dramatique s'est produit dans la région Ouest de Madagascar, où un projet d'extraction de fer exploité par une société chinoise, la Madagascar Wuhan Iron and Steel Corporation, **WISCO**, a conduit au lancement d'une alerte en 2012 (7) : la construction d'une route et d'un port constitue un risque élevé de destruction pour le parc national de la baie de Baly (8) à Soalala. Les communautés locales étaient particulièrement préoccupées par ce problème car plusieurs rivières qui traversent les villages avoisinants prennent leur source à l'intérieur du parc. Les discussions qui ont eu lieu entre l'ONG de conservation de la nature chargée de la gestion du parc et les défenseurs des intérêts de la société n'ont pas été publiées. En décembre 2014, les médias

malgaches ont signalé un incendie, probablement d'origine criminelle, qui a duré neuf jours et a détruit 220 hectares du parc national (9). L'incendie aurait-il pu résoudre une partie du problème ? Les enquêtes sur cet incendie ont-elles permis d'identifier et de sanctionner les coupables et les personnes qui se cachent derrière eux ?

Les sociétés minières en charge de la gestion et de la protection de la biodiversité ?

Dans la région de l'Est, la société **Ambatovy**, une joint-venture entre les sociétés canadiennes Sherritt et SNC Lavallin, le japonais Sumitomo Co et le Sud-coréen Korea Resources Co, extrait du nickel et du cobalt depuis 2013. Ambatovy a remporté le « Nedbank Capital Sustainable Business Award » en 2014 dans la catégorie « Ressources et énergies non renouvelables », grâce à son programme pour la biodiversité à Madagascar. (10) Certaines organisations de la société civile malgache ont mentionné l'exemple de cette société pour faire valoir que le transfert de la gestion de l'aire protégée à des sociétés minières par l'État est inapproprié en raison d'un problème crucial lié aux producteurs de cresson. Les agriculteurs qui cultivent le cresson dépendent de l'accès à une petite rivière qui traverse l'aire protégée gérée par la société Ambatovy. Trois d'entre eux ont été arrêtés et accusés d'avoir introduit une nouvelle espèce dans la zone protégée. Ces personnes et leurs familles cultivent le cresson dans cette rivière depuis des décennies. Le tribunal a décidé de libérer les trois hommes de prison, tandis que les quarante familles qui cultivaient le cresson dans cette rivière n'ont plus eu le droit de poursuivre leur activité et ont reçu des indemnités pour un montant inconnu (11).

L'entreprise Qit Madagascar Minerals (**QMM**) extrait de l'ilménite dans le sud-est de Madagascar depuis 2009. La multinationale anglo-australienne Rio Tinto est actionnaire à 80 % de QMM et 20 % des actions appartiennent à l'État malgache. L'ensemble de la zone contenant de l'ilménite couvre 4 000 hectares, mais la superficie attribuée à QMM-Rio Tinto est plus importante car une partie de celle-ci a été affectée à la conservation de la nature. Les enquêtes sur le terrain ont abouti à l'élaboration d'un document intitulé « "Sauver" la biodiversité en la détruisant L'exploitation minière de Rio Tinto à Madagascar » (12), dans lequel l'auteur écrit que l'accès à la terre crée un lien entre les domaines apparemment bien distincts de la conservation de la nature et de l'extraction minière. L'entreprise QMM exploite également l'ilménite dans le site minier de Mandena, tandis que l'extraction sur les sites de Petriky et Sainte Luce semble avoir été reportée en raison du faible prix actuel de ce minerai sur le marché mondial. Les trois sites ont été déclarés zones protégées en mai 2015, soit bien après que le QMM a reçu ses concessions minières couvrant ces zones. À Mandena, les communautés locales avaient déjà perdu leur accès à la zone quand l'extraction minière a commencé. Mais sur les sites de Petriky et Sainte Luce, l'extraction n'a pas encore commencé, et la zone devrait donc rester ouverte à une utilisation locale. Le fait de déclarer les sites « zones protégées » a permis de renforcer les restrictions d'accès existantes au profit des communautés sans même que les activités d'extraction aient été entreprises.

Remarques finales

Ces exemples révèlent des problèmes associés aux activités minières et à la protection de l'environnement à Madagascar. Quelques entreprises ont commencé leurs activités d'extraction sans permis environnemental. La faiblesse des capacités et des moyens des institutions gouvernementales et publiques malgaches nécessaires pour évaluer correctement les impacts environnementaux constitue l'une des raisons qui ont conduit les organisations de la société civile et d'autres structures à demander au gouvernement malgache de suspendre toute nouvelle délivrance de permis d'exploitation, afin de prendre le temps d'améliorer les réglementations minières dans l'intérêt de la nation malgache.

Comme l'a montré la recherche sur le terrain, le fait de restreindre l'accès des communautés locales aux zones protégées ne stoppe pas la déforestation et peut accroître la pauvreté dans certains sites. Des évaluations sont actuellement menées sur les différents types de gestion des forêts et des ressources naturelles, notamment différentes méthodes de financiarisation de la nature appliquées à Madagascar.

La volonté du gouvernement et des décideurs malgaches de protéger les droits et les intérêts des communautés locales au cours de leurs discussions avec les entreprises minières et multinationales reste un enjeu majeur qui doit également être examiné.

Mamy Rakotondrainibe

Collectif pour la Défense des Terres malgaches - TANY

1. <http://www.madagate.com/madagascar-informations-politiques-malagasy-photos-madagascar/a-la-une-de-madagascar/madagate-video-et-affiche/4781-madagascar-environnement-sos-du-peuple-masikoro.html>
2. <http://terresmalgaches.info/spip.php?article98>
3. http://www.mpe-media.com/index.php?option=com_content&view=article&id=398:accord-rhodia-tantalus-re&catid=37:actus-en-libre-acces&Itemid=18
4. <http://www.dgap.de/dgap/News/corporate/tantalus-rare-earths-tantalus-signs-supply-contract-with-thyssenkrupp/?companyID=360541&newsID=870713>
5. <http://www.agenceecofin.com/mining/1107-30584-madagascar-tantalus-raises-funds-for-its-rare-earths>
6. <http://www.mrpa.mg/sites/default/files/download/Etudes/PAG/PAG%20Ampasindava-Galoko-Kalobinono.pdf>
7. <http://terresmalgaches.info/spip.php?article71>
8. <http://www.madagascar-tribune.com/Un-port-dans-la-Baie-de-Baly,17361.html>
9. <http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2014/12/19/parc-national-de-la-baie-de-baly-soalala-222-ha-de-forets-et-des-especes-protegees-partis-en-fumee/>
10. <http://www.sherritt.com/press-releases/sherritt-wins-prestigious-nedbank-capital-sustainable-business-award-for-achieve-tsx-s-201411050977220001>
11. http://sif-mada.mg/wp-content/uploads/2014/01/Communiqu%C3%A9-de-presse_Anandrano_Ambatovy_24-mai.pdf
http://sif-mada.mg/wp-content/uploads/2014/01/Communiqu%C3%A9-de-presse_Anandrano_Ambatovy_7-juin.pdf
12. C. Seagle, "Sauver" la biodiversité en la détruisant. L'exploitation minière de Rio Tinto à Madagascar, LDPI, 2013,
http://www.iss.nl/fileadmin/ASSETS/iss/Research_and_projects/Research_networks/LDPI/LDPI_WP_11.pdf
13. <http://www.lexpressmada.com/blog/information-live/region-anosy-trois-nouvelles-aires-protegees-dans-la-zone-dilmenite-33567/>